## الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE وزارة التعليم العالمي والبحث العلمي

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Direction de la Coopération et des Échanges Inter-Universitaires Sous-direction de la Coopération Multilatérale N° 702/DCEIU/SDCM/2020

مديرية التعاون والتبادل ما بين الجامعات المديرية القرعية للتعاون المتعدد الأطراف

Alger, le

1 8 OCT, 2020

Messieurs les Présidents des Conférences Régionales Universitaires « Centre – Ouest – Est »

Objet : A/S Participation des établissements universitaires au projet SAFIR de l'AUF.

Addittionnellement à notre envoi n° 570 du 08 septembre 2020 relatif à l'appel à candidatures lancé par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) pour son programme « SAFIR : Création ou renforcement d'incubateurs universitaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ».

J'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sur le plan du principe n'a pas d'objection à émettre d'autant que ledit programme, destiné aux chercheurs algériens, vise le renforcement de la coopération scientifique et n'a pas de connotation politique.

Par ailleurs, il reste clair que les informations requises sont de caractère 'intrusif' ne peuvent être données, dès lors qu'elles concernent une grille de documentation non accessible au public, notamment les documents suivants :

- Rapport financier 2019 certifie conforme par un contrôleur des comptes agrée.
- Budget opérationnel 2020 de l'établissement (recettes et dépenses).

Compte tenu de ce qui précède, le MESRS émet des réserves quant à l'octroi de ces documents jugés sensibles.

A cet effet, je vous saurais gré de bien vouloir demander aux établissements universitaires qui ont l'intention de candidater à ce projet, à s'abstenir à fournir ces documents.

